

PARIS, le 30 mars 2010

RETARD DES ELECTIONS URPS : BLOCAGE DES REMUNERATIONS

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que ses craintes étaient justifiées. Le gouvernement est incapable d'organiser rapidement des élections aux URPS avec le système de trois collèges imaginé par le député- chirurgien Jacques Domergue.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que la Ministre a bloqué la négociation conventionnelle au prétexte d'organiser des élections rapidement. Une fois de plus, la Ministre s'est trompée et nous a trompés.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'alarme de la situation financière des médecins exerçant des spécialités cliniques de proximité toujours ignorés par le gouvernement qui reste sur la problématique d'une médecine à l'anglaise : médecins généralistes en ville, spécialistes à l'hôpital.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que les avancées financières contenues dans l'avenant 23 sont bloquées par le gouvernement, depuis trois ans, avec le soutien constant, dans le gel conventionnel et le vote de la loi HPST, des syndicats MG France, de la FMF et de leurs alliés de l'UCCSMF.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande au Président de la République de donner du contenu à ses propos récents pour la médecine libérale de proximité, sous peine de se couper un peu plus du monde médical libéral et hospitalier.